

AVA Velsen GmbH
 Alte Grube Velsen 16
 66127 Saarbrücken
 Tel.: 06898 946-0; Fax: -111
 info@ava-velsen.de

Demandeur: (Nom, Adresse, Téléphone, Fax, Courriel)

Landesamt für Umwelt- und Arbeitsschutz
 Don-Bosco-Straße 1
 66119 Saarbrücken

**DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU § 58 DE LA LOI SUR LES EAUX
 USÉES POUR REJETER DES EAUX USÉES DANS L'INSTALLATION
 PUBLIQUE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

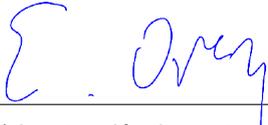
Pour la société	
Nom de la société	AVA Velsen GmbH
Représenté par	Christopher Freichel, Ekkehard Orloff
Rue	Alte Grube Velsen 16
Code postal, Ville	66127 Saarbrücken

Informations sur les installations

Cette demande est accompagnée des formulaires de saisie marqués avec les informations qui y sont mentionnés ainsi que les annexes marquées jointes:	<input checked="" type="checkbox"/> Formulaire de saisie de la situation d'évacuation des eaux d'un terrain (pages 1 et 2) <input checked="" type="checkbox"/> Formulaire de saisie pour le commerce et l'industrie (à utiliser si aucun formulaire de saisie spécifique ne convient) <input type="checkbox"/> Formulaire de saisie pour les décharges de déchets <input type="checkbox"/> Formulaire d'enregistrement pour les entreprises automobiles pour les dentistes <input checked="" type="checkbox"/> Explication complémentaire annexée au chapitre 6.4.1 <input checked="" type="checkbox"/> Accord(s) du propriétaire ¹
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Velsen, 10.10.2023

(Ville et date)

(signature légalement opposable du demandeur)

¹ Dans la mesure où le demandeur n'est pas propriétaire/exploitant inscrit au registre foncier de toutes les parcelles sur lesquelles des eaux usées sont produites, traitées ou évacuées jusqu'à un point de transfert vers un canal public, il convient, dans le cadre des demandes relatives à la législation sur l'eau, d'obtenir l'accord du propriétaire/exploitant inscrit au registre foncier des parcelles qui ne sont pas la propriété du demandeur, au moyen du formulaire "Accord du propriétaire".

6	Est-ce que le terrain se trouve dans une zone inondable ?
	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
7	Est-ce que le terrain se trouve dans une réserve naturelle ?
	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
8	Le terrain est-il pollué ou soupçonné de l'être ?
	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
9	Est-ce que le terrain était déjà construit, consolidé ou raccordé au réseau d'égouts public ?
	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui - Si oui, déjà avant le 1.1.1999? <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui
10	Est-ce que le règlement des eaux usées de la commune ou un plan d'urbanisme applicable au terrain prévoit l'élimination des eaux pluviales par la commune ou détermine où et de quelle manière les eaux pluviales doivent être utilisées, percolées, ruisselées ou déversées dans un cours d'eau ?
	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui

Données relatives à l'installation publique d'évacuation des eaux usées			
11	Quelle est l'installation d'évacuation des eaux usées existante ?		
	<input type="checkbox"/> Canalisation d'eaux usées	Distance entre le terrain et le canal le plus proche :	Raccordement du canal d'eaux mixtes ou d'eaux usées à la station d'épuration communale (EVS-Nr.):
	<input type="checkbox"/> Canalisation d'eau pluviale		
	<input checked="" type="checkbox"/> Conduit d'eau mixte	env. 400	(est rempli par le LUA)

Données sur les eaux usées	
12	Quelles sont les eaux usées produites sur le terrain ?
	<input checked="" type="checkbox"/> Eaux usées domestiques et sanitaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Eaux usées industrielles
	<input checked="" type="checkbox"/> Eaux pluviales

Indications sur les eaux pluviales tombant / les précipitations survenant sur le terrain					
13	Sur quelles surfaces tombent les précipitations ? ¹		Surface A	Surface B	Surface C
	Nom de la surface :		Surface d'exploitation	Espaces verts	Toitures
14	Taille de la surface (m ²)		17.035	2.863	935
15	Matériau ou consolidation de la surface		Asphalte/Béton	Gazon	
	Pour les surfaces de toitures : Surface des couvertures en cuivre, plomb ou zinc non revêtues		<input type="checkbox"/> < 50 m ² <input type="checkbox"/> ≥ 50 m ²	<input type="checkbox"/> < 50 m ² <input type="checkbox"/> ≥ 50 m ²	<input type="checkbox"/> < 50 m ² <input checked="" type="checkbox"/> ≥ 50 m ²
16	Évacuation des précipitations :				
	- collectées (par ex. via des caniveaux ou des tuyaux)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	- sur une large surface « par-dessus l'épaule »		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	Évacuation des précipitations :				
	- à travers la surface (par ex. gravier, pavés perméables)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Comment la surface est-elle utilisée ?				
17	La surface sert de : (Par exemple, zone de circulation pour les véhicules, parking pour les employés, zone de stationnement pour les camions, zone de stockage pour le sable...)		EVS BMZ, Surface de circulation. Surface de révision et de stockage	Parking pour les employés	Conteneurs et vente de compost
18	Nombre de véhicules par jour :		Voit. ca. 200 PL ca. 65	Voit. 0 PL 0	Voit. 0 PL 0
19	Des substances dangereuses pour l'eau sont-elles manipulées sur la surface ? Si oui : lesquelles, en quelle quantité, comment ?		<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, voir annexe	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Oui, voir annexe ge	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Oui, voir annexe
20	Est-ce que l'eau de pluie est utilisée ?				
	Non:		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Oui:	Utilisation pour : Arrosage du jardin Chasse d'eau des WC Autres	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Eau de process	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Taille de la citerne (m ³)	280		
	La citerne a-t-elle un trop-plein ?		<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Oui

¹ S'il y a plus de trois surfaces partielles, veuillez remplir plusieurs fois les pages 3 et 4..

Informations sur l'évacuation des eaux de pluie				
21	Comment l'eau de pluie des surfaces de la ligne 13 (surfaces A à C) est-elle éliminée ?			
		Surface A	Surface B	Surface C
22	REJET DANS UNE CANALISATION PUBLIQUE :	<input type="checkbox"/> Canalisation d'eau pluviale <input checked="" type="checkbox"/> Conduit d'eau mixte	<input type="checkbox"/> Canalisation d'eau pluviale <input checked="" type="checkbox"/> Conduit d'eau mixte	<input type="checkbox"/> Canalisation d'eau pluviale <input checked="" type="checkbox"/> Conduit d'eau mixte
23	REJET DANS UN COURS D'EAU DE SURFACE : parcelles du même propriétaire via	<input type="checkbox"/> un point de rejet commun <input type="checkbox"/> points de rejet séparés	<input type="checkbox"/> un point de rejet commun <input type="checkbox"/> points de rejet séparés	<input type="checkbox"/> un point de rejet commun <input type="checkbox"/> points de rejet séparés
	Des parcelles avec différents propriétaires via	<input type="checkbox"/> un point de rejet commun <input type="checkbox"/> points de rejet séparés	<input type="checkbox"/> un point de rejet commun <input type="checkbox"/> points de rejet séparés	<input type="checkbox"/> un point de rejet commun <input type="checkbox"/> points de rejet séparés
24	REJET DANS LA NAPPE PHRÉATIQUE (INFILTRATION) :	Via \geq 30 cm de zone de sol vivifiée et via <input type="checkbox"/> Surface <input type="checkbox"/> Cuvettes <input type="checkbox"/> Cuvettes -Rigolea <input type="checkbox"/> Différemment, à savoir	Via \geq 30 cm de zone de sol vivifiée et via <input type="checkbox"/> Surface <input type="checkbox"/> Cuvettes <input type="checkbox"/> Cuvettes -Rigolea <input type="checkbox"/> Différemment, à savoir	Via \geq 30 cm de zone de sol vivifiée et via <input type="checkbox"/> Surface <input type="checkbox"/> Cuvettes <input type="checkbox"/> Cuvettes Rigolea <input type="checkbox"/> Différemment, à savoir
25	Prétraitement des eaux de ruissellement des surfaces avant leur rejet			
	Avant le rejet, le prétraitement suivant est effectué :			

Je certifie que les informations que j'ai fournies sont complètes et exactes.

Velsen, 10.10.2023

(signature légalement opposable)

Landesamt für Umwelt- und Arbeitsschutz
Don-Bosco-Str. 1 • 66119 Saarbrücken

Secteur d'activité 2:
Eau

Entsorgungsverband Saar
Geschäftsbereich Abfallwirtschaft
Frau Erbrecht
Untertürkheimer Str. 21

66117 Saarbrücken

Réf. : 2.2/A/01/334/07
Chargée d'affaire : Katharina Haybach
Tél.: 0681 8500-1476
Fax: 0681 8500-1384
E-Mail: lua@lua.saarland.de

Date:

Heures d'ouverture du service clientèle: Mo-Ve 08h00–12h00 Mo-Je 13h00–15h30

Renseignements tirés du cadastre sur les sites contaminés et les surfaces suspectées de l'être
Votre demande du 9.5.2023 (E-2/850/23)

Chère Madame Erbrecht,

Pour les parcelles demandées 4/97, 4/98, 4/100, 4/101, 4/110 et 4/118 dans la parcelle 13 du district de Klarenthal ainsi que la parcelle 35/7 dans la parcelle 3 du district de Großrosseln, le cadastre des sites contaminés et des surfaces potentiellement polluées indique la surface suspecte de pollution "Grube Velsen" avec l'identifiant SB_869.

Dans le cadre de la levée de la surveillance minière, une utilisation ultérieure du bien immobilier à des fins commerciales a été autorisée sans restrictions. Néanmoins, des modifications nocives localisées du sol ne peuvent pas être exclues.

Les interventions dans le sol doivent être accompagnées par un expert reconnu conformément au § 18 de la loi allemande sur la protection des sols (BBodSchG).

Une partie de la parcelle 4/118 de la parcelle 13 du district de Klarenthal se trouve en outre sur la surface suspecte de contamination SB_22017 "Kohlelager I Velsen". Cependant, les parties prévues pour des constructions que vous avez indiquées ne sont pas concernées.

Si le propriétaire ou l'utilisateur du terrain prend connaissance de pollutions du sol, il doit en informer le service 2.2 de l'Office du Land pour la protection de l'environnement et du travail.

Aucune taxe n'est perçue pour ce renseignement.

Avec mes meilleures salutations
Par ordre

Katharina Haybach

Annexe : 2 renseignements sur les surfaces issus du cadastre des sites contaminés

Traduction de quelques termes utilisés dans les annexes :

Surface : SB_869

Nom : Mine de Velsen

Type : Site historique

Statut : Site soupçonné d'être pollué

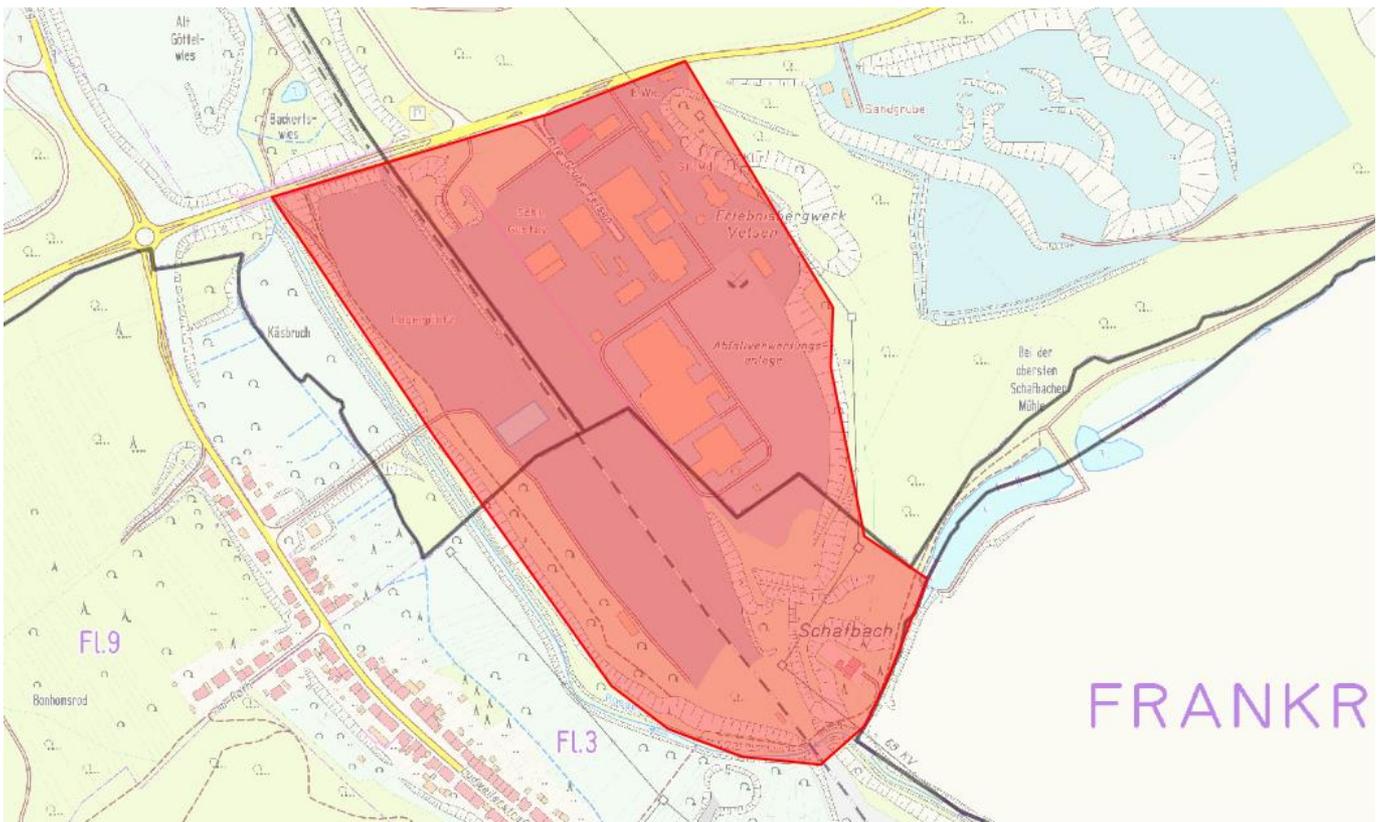
Etat : Etude historique

Clé externe : 0222384V (numéro de dossier SVS)

No cadastral :

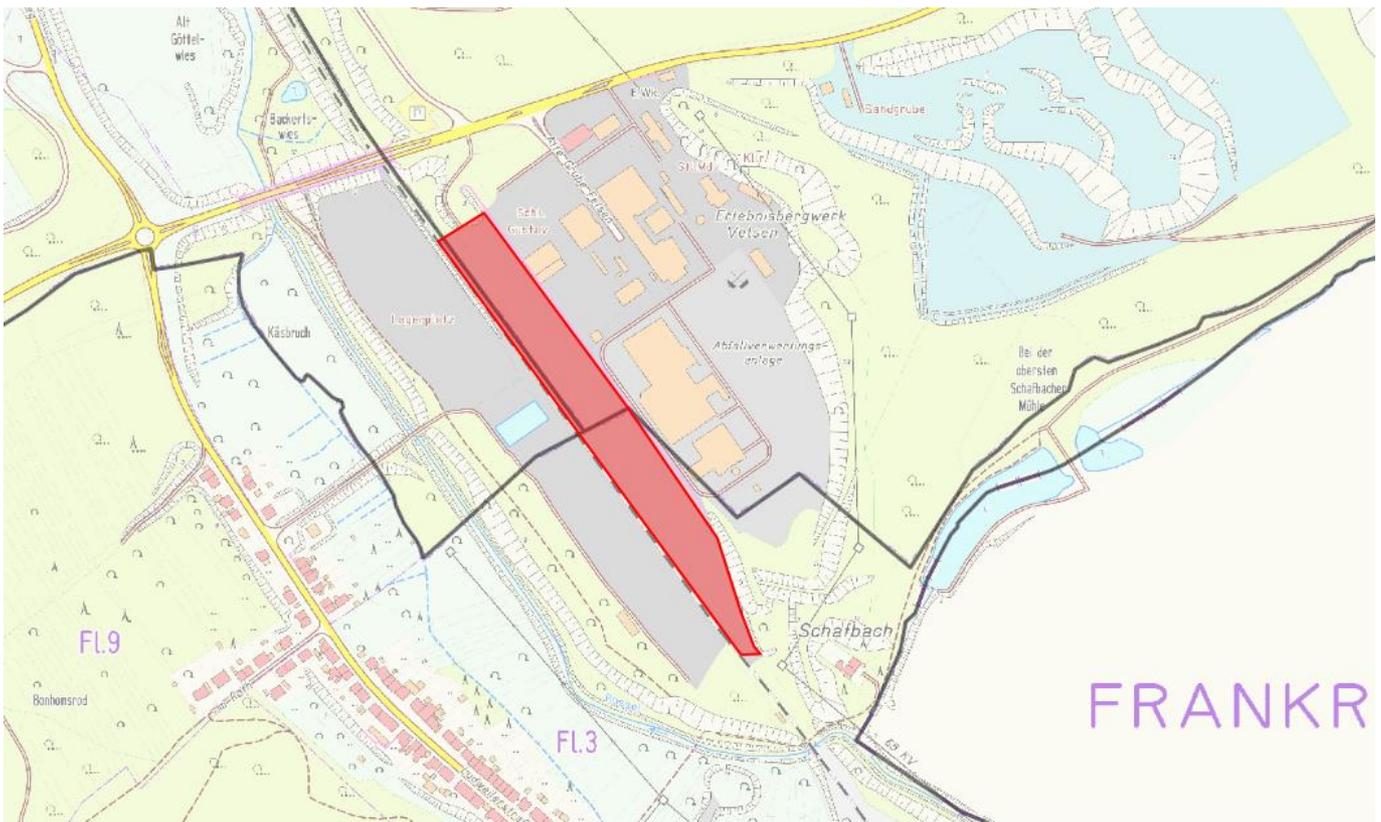
Altlastenkataster des Saarlandes - Flächenauskunft

Fläche: SB_869
Name: Grube Velsen
Art: Altstandort
Status: Altlastverdachtsfläche
Stand: historische Erkundung
Adresse: Warndtstraße Saarbrücken, Landeshauptstadt
Gemeinde:
Fremdschlüssel: 0222384V (SVS Aktenzeichen)
Flur-Flurstücke:



Altlastenkataster des Saarlandes - Flächenauskunft

Fläche: SB_22017
Name: Kohlelager I Velsen
Art: Altstandort
Status: Altlastverdachtsfläche
Stand: orientierende Untersuchung (OU)
Adresse:
Gemeinde:
Fremdschlüssel:
Flur-Flurstücke:



Accord du propriétaire

Propriétaire : EVS GAV GmbH
Nom : Untertürkheimer Straße 21
rue :
Code postal, Ville : 66117 Saarbrücken

Le/la locataire:

Nom : AVA Velsen GmbH
rue : Alte Grube Velsen 16
Code postal, Ville : 66127 Saarbrücken

du terrain :

Site de Velsen (Alte Grube Velsen 16 à 66127 Saarbrücken)

est autorisé, à des fins de l'exploitation,

de la AVA Velsen (BE 01), du EVS BMZ (BE 02) et de la zone des petites livraisons (KAB; BE 03)

de prendre ou de faire prendre les mesures de construction nécessaires à l'établissement et à l'entretien d'un état conforme à la législation sur l'eau sur le terrain susmentionné.

Le présent accord est valable pour toute la période pendant laquelle le terrain susmentionné est utilisé aux fins de l'exploitation susmentionnée. En cas de changement de locataire, le droit d'effectuer les travaux de construction nécessaires est transféré à son successeur légal.

Cette autorisation est irrévocable et expire à la cessation définitive de l'exploitation, mais au plus tard six mois après l'arrêt de toutes les installations de l'exploitation dans leur ensemble. Les ayants droit à la propriété du terrain susmentionné ne sont pas liés par cette autorisation, mais ils en sont informés par le cédant.

Cet accord s'étend également à la réalisation de mesures de construction nécessaires au titre de la législation sur l'eau pour l'arrêt ou la remise en service d'installations ou de parties d'installations individuelles dans le cadre de l'exploitation susmentionnée. L'accord ne couvre pas les nouvelles constructions et les extensions ainsi que toutes les autres mesures de construction qui ne sont pas nécessaires en vertu du droit sur l'eau.

Elles ne sont autorisées qu'après accord préalable du/de la propriétaire.

Le droit de l'eau comprend la loi fédérale sur le régime des eaux (WHG) et la loi sarroise sur l'eau (SWG) dans leur version respective en vigueur ainsi que les directives arrêtées sur la base de ces lois.

La propriété du terrain susmentionné est prouvée par un extrait actuel du registre foncier en annexe.

(Ville, date)

AVA Velsen GmbH
Alte Grube Velsen 16
66127 Saarbrücken
Tel.: 06898 946-0; Fax: -111

Expéditeur : (Nom, Adresse, Tél. fax, courriel)

**Landesamt für Umwelt- und
Arbeitsschutz
Don- Bosco Straße 1
66119 Saarbrücken**

Formulaire pour le commerce et l'industrie

Données générales de l'entreprise

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 1. Raison sociale | AVA Velsen GmbH |
| 2. Rue | Alte Grube Velsen 16 |
| 3. Code postal, Ville | 66127 Saarbrücken |
| 4. Interlocuteur | Dr. Frank Groß |
| 5. Téléphone | 06898 946-207 |
| 6. Secteur | Déchets |
| 7. Nombre d'employés | 70 |
| 8. Rejet d'eaux usées dans les égouts
(Indication de la commune) | Großrosseln |
| 9. Les égouts conduisent à
(Indication des eaux de surface ou de la station d'épuration) | Marienau |
| 10. La société existe depuis | 1996 |

Veillez remplir ce formulaire séparément pour chaque partie de la production et l'imprimer en plusieurs exemplaires !

Données d'exploitation relatives aux eaux usées des unités de production

11. Indication du procédé de production

(p. ex. atelier de galvanisation, de peinture, atelier mécanique ou similaire)

pas de production à proprement parler, mais traitement des déchets

12. Description du procédé de production

(veuillez expliquer en quelques mots)

AVA Velsen: Incinération

EVS BMZ: Fermentation des biodéchets

13. Quelles sont les eaux usées produites AVA: Eaux usées, Boues de chaudière

(p.ex. eaux de refroidissement, eaux de rinçage, ou similaires)

Eaux usées provenant de l'installation de déminéralisation totale, condensat du compresseur, eaux d'éclaboussures et de fuites via le séparateur d'huile NG3

Eau de pluie Surface de transvasement du mazout par séparateur à coalescence NG3 ; EVS BMZ : eaux usées chargées en COV provenant de l'épuration du biogaz

14. Quelles sont les substances contenues dans les eaux usées ?

(Indication des substances qui, du point de vue de la production, sont ajoutés à l'eau ou qui se retrouvent dans l'eau par le processus de production)

chlorure de sodium pour la régénération de l'échangeur de cations d'adoucissement

Eau ammoniacale 25% pour le conditionnement, Eau d'alimentation de la chaudière, Acide chlorhydrique 30-33% pour neutralisation, Boues de chaudière et déminéralisation totale

15. Indication du volume d'eaux usées env. 45 m³ par jour, env. 16.600 m³ par an

**Données d'exploitation relatives aux eaux usées
de l'ensemble de l'exploitation**

16. Exploitez-vous une station d'épuration des eaux usées ? oui non

si oui, quelles installations de traitement
(p.ex. neutralisation, oxydation au cyanure, ou similaire))

17. Où vous approvisionnez-vous en eau

- Puits propre, quantité m³ par an
- De la commune, quantité 145.300 m³ par an
- Cours d'eau, quantité m³ par an

Nom du cours d'eau

18. Est-ce que des analyses des eaux usées sont déjà disponibles ? Oui non

Si oui, veuillez joindre une copie des rapports des analyses !

19. Parmi les substances suivantes, lesquelles sont utilisées dans votre entreprise ?

- | | | |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Arsenic | <input type="checkbox"/> Chrome/Chromate | <input type="checkbox"/> Cobalt |
| <input type="checkbox"/> Plomb | <input type="checkbox"/> Cuivre | <input type="checkbox"/> Mercure |
| <input type="checkbox"/> Cadmium | <input type="checkbox"/> Nickel | <input type="checkbox"/> Chlore |
| <input type="checkbox"/> Cyanure | <input type="checkbox"/> autres métaux | |
| <input type="checkbox"/> Composés halogénés | | |
| <input type="checkbox"/> autres substances chimiques | | |

Veuillez joindre les fiches de données de sécurité des substances concernées !

20. Documents nécessaires

Veillez joindre les documents mentionnés au formulaire dûment rempli :

- Plan de situation de l'établissement
- Plan d'évacuation des eaux de l'entreprise
- Description de la ou des installations de traitement des eaux usées (le cas échéant) avec description du procédé et plan d'implantation
- Fiches de données de sécurité des produits chimiques utilisés, conformément au point 19 du présent formulaire d'enregistrement
- Analyses ou rapports d'analyse visés au point 18 du présent formulaire d'enregistrement

21. Déclaration

Je déclare, en tant que propriétaire/directeur ou représentant mandaté du propriétaire/directeur de l'établissement, que toutes les substances et tous les groupes de substances dangereuses ont été pris en compte dans l'évaluation que j'ai effectuée des substances manipulées dans notre établissement.

Je certifie que les informations que j'ai fournies sont complètes et exactes.

Velsen, 10.10.2023


(Signature)

Abwasserwirtschaft

Geschäftsbereich Qualitätsüberwachung
Zentrallabor
Amtlich anerkannte Untersuchungsstelle

Analysenbericht

18.04.23

AuftragsNr.: **37595**

Untersuchungszeitraum : 23.01.23 - 18.04.23

**AVA Velsen GmbH
Alte Grube Velsen 16
66127 Saarbrücken**

Probenahmeort	AVA Velsen
Probenahme	Mo, 23.01.23
Uhrzeit	13:15 - 14:15
Probenehmer	KA-Personal
Probenahmestelle	Kesselablass- entspanner
Probenummer	2300248

Parameter	Prüfverfahren	Dimension	Grenzwert	Messwert
pH-Wert	DIN EN ISO 10523:2012-04	-		8,04
Leitfähigkeit	DIN EN 27888:1993-11	µS/cm		424
AOX	DIN EN ISO 9562:2005-02	µg/L	500	67
CSB	DIN ISO 15705:2003-01	mg/L	50	< 10
TOC	DIN EN 1484:2019-04	mg/L		< 2,0
Ammonium-N (NH4-N)	DIN 38406-5-2:1983-10	mg/L		0,094
Nitrit-N (NO2-N)	DIN EN ISO 10304-1:2009-07	mg/L		< 0,10
Nitrat-N (NO3-N)	DIN EN ISO 10304-1:2009-07	mg/L		2,14
N-anorganisch	Formel	mg/L		2,3
N-organ	Formel	mg/L		0,4
ges.geb.Stickst (TNb)	DIN EN 12260:2003-12	mg/L	10,0	2,7
Kjeldahl-N	Formel	mg/L		0,49
Gesamphosphor (P)	DIN EN ISO 6878:2004-09	mg/L	3,00	0,05
Gesamt-Kupfer (Cu)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L	0,50	< 0,01
Gesamt-Zink (Zn)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L	1,00	0,03
Gesamt-Blei (Pb)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L	0,10	< 0,02
Gesamt-Cadmium (Cd)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L	0,050	< 0,002
Gesamt-Chrom (Cr)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L	0,5	< 0,01
Gesamt-Nickel (Ni)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L	0,50	< 0,01
Gesamt-Quecksilber (Hg)	DIN EN ISO 12846:2012-08	mg/L		< 0,001
Chrom VI	DIN 38405-24:1987-05	mg/L		< 0,05
Arsen (As)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L		< 0,02
Antimon (Sb)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L		< 0,02
Barium (Ba)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L		0,06
Thallium (Tl)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L		< 0,02
Molybdaen (Mo)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L		< 0,01
Vanadium (V)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L	4,00	< 0,01




Annedore Limbach
Leiterin des GB Qualitätsüberwachung

Abwasserwirtschaft

Geschäftsbereich Qualitätsüberwachung
Zentrallabor
Amtlich anerkannte Untersuchungsstelle

Analysenbericht

18.04.23

AuftragsNr.: **37595**

Untersuchungszeitraum : 23.01.23 - 18.04.23

**AVA Velsen GmbH
Alte Grube Velsen 16
66127 Saarbrücken**

Probenahmeort	AVA Velsen
Probenahme	Mo, 23.01.23
Uhrzeit	13:20
Probenehmer	KA-Personal
Probenahmestelle	Bekosplit
Probenummer	2300249

Parameter	Prüfverfahren	Dimension	Grenzwert	Messwert
CSB	DIN ISO 15705:2003-01	mg/L	150	37
KW-Index *	DIN EN ISO 9377-2:2001-07	mg/L	20,0	< 0,1

* Analyse durch externes akkreditiertes Labor.




Abwasserwirtschaft

Geschäftsbereich Qualitätsüberwachung
Zentrallabor
Amtlich anerkannte Untersuchungsstelle

Analysenbericht

18.04.23

AuftragsNr.: 37595

Untersuchungszeitraum : 23.01.23 - 18.04.23

AVA Velsen GmbH
Alte Grube Velsen 16
66127 Saarbrücken

Probenahmeort	AVA Velsen
Probenahme	Mo, 23.01.23
Uhrzeit	13:15
Probenehmer	KA-Personal
Probenahmestelle	Konzentrat
Probenummer	2300250

Parameter	Prüfverfahren	Dimension	Grenzwert	Messwert
AOX	DIN EN ISO 9562:2005-02	µg/L	200	70
abfiltr. Stoffe	DIN EN 872:2005-04	mg/L	50	< 3,0
Arsen (As)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L	0,10	< 0,05




Annedore Limbach
Leiterin des GB Qualitätsüberwachung

Abwasserwirtschaft

Geschäftsbereich Qualitätsüberwachung
Zentrallabor
Amtlich anerkannte Untersuchungsstelle

Analysenbericht

18.04.23

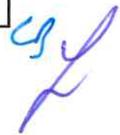
AuftragsNr.: **37595**

Untersuchungszeitraum : 23.01.23 - 18.04.23

**AVA Velsen GmbH
Alte Grube Velsen 16
66127 Saarbrücken**

Probenahmeort	AVA Velsen
Probenahme	Mo, 23.01.23
Uhrzeit	13:15
Probenehmer	KA-Personal
Probenahmestelle	Regenerat
Probenummer	2300251

Parameter	Prüfverfahren	Dimension	Grenzwert	Messwert
AOX	DIN EN ISO 9562:2005-02	µg/L	1.000	78
abfiltr. Stoffe	DIN EN 872:2005-04	mg/L	50	< 3,0
Arsen (As)	DIN EN ISO 11885:2009-09	mg/L	0,10	< 0,05



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

Version 3.0

Date d'impression 28.02.2024

Date de révision 26.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%
Nom de la substance : chlorure d'hydrogène
No.-Index : 017-002-01-X
No.-CAS : 7647-01-0
No.-CE : 231-595-7
No. enr. REACH EU : 01-2119484862-27-xxxx

UFI : TFA2-H07J-C00H-CYNK
Numéro UFI notifié en : L'Autriche, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, La France, Croatie, Irlande, Islande, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Norvège, le Portugal, Suède, Slovaquie

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BCD Chemie GmbH
Schellerdamm 16
DE 21079 Hamburg
Téléphone : +49 (0)201 6496-0
Téléfax : +49 (0)201 6496-2039
Adresse e-mail : InfoSDB@bcd-chemie.de
Personne responsable/émettrice : Umwelt / Sicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 (0)201-6496-0 (Disponible: 24 heures / 7 jours)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1A	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système respiratoire	H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

- Symboles de danger : 
- Mention d'avertissement : Danger
- Mentions de danger : H290 H314 H335
 Peut être corrosif pour les métaux.
 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 Peut irriter les voies respiratoires.
- Conseils de prudence
- Prévention : P261 P280
 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention : P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
- P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- chlorure d'hydrogène

2.3. Autres dangers

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

|| Informations écologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

|| Informations toxicologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

|| Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. La formation de fumées caustiques est possible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
chlorure d'hydrogène			
No.-Index : 017-002-01-X	> 30 - <= 35	Met. Corr.1	H290
No.-CAS : 7647-01-0		Skin Corr.1A	H314
No.-CE : 231-595-7		Eye Dam.1	H318

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

No. enr. : 01-2119484862-27-xxxx
REACH EU

STOT SE3

H335

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1
Limite de concentration spécifique
STOT SE 3; H335
>= 10 %
Skin Corr. 1A; H314
>= 25 %
Skin Corr. 1B; H314
10 - < 25 %
Eye Dam. 1; H318
>= 1 %
Met. Corr. 1; H290
>= 0,1 %

Note B

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux | : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas d'inhalation | : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. |
| Protection des secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | : L'inhalation de vapeurs irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorges et déclencher une toux. |
| Effets | : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi |

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit lui-même ne brûle pas. Au contact de métaux dégagement du gaz d'hydrogène.
Produits de combustion dangereux : Chlorure d'hydrogène gazeux

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Méthodes spécifiques d'extinction : Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.
Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Polyéthylène. Polypropylène; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Métaux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart des métaux.

Classe de stockage (Allemagne) : 8B Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0
-------------------	-----------------------------	--------------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	:	15 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	8 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	:	36 µg/l
Eau de mer	:	36 µg/l
Libérations intermittentes	:	45 µg/l
STP	:	36 µg/l
Sédiment d'eau douce Exposition non présumée.	:	
Sédiment marin Exposition non présumée.	:	
Sol	:	0,036 mg/kg

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
5 ppm, 8 mg/m³
Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

10 ppm, 15 mg/m³
Indicatif

Germany TRGS 900, AGW (Germany):
2 ppm, 3 mg/m³, (2)

Dans la mesure où les valeurs AGW et BGW sont respectées, il ne devrait y avoir aucun risque pour la reproduction (c.f n°2.7).

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné:B-P2

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Protection des yeux

Conseils : Écran facial
Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN166)

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux acides.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide
Etat physique : liquide
Couleur : incolore, jaune clair
Odeur : piquante
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de congélation/intervalle de congélation : -42 °C
Solution à 32%

Point/intervalle d'ébullition : 80 °C
Solution à 32%

Inflammabilité (solide, gaz) : Le produit est un liquide, voir section 9.2.
Remarques: incombustible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto- : Non applicable

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

inflammation	
Température de décomposition	: Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible
pH	: -1,1 - -0,9 Concentration: 100 % Méthode: (calculé)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 30 hPa (20 °C) Solution à 32%
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,14 - 1,18 g/cm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	
Donnée non disponible	

9.2 Autres informations

Explosifs	: Le produit n'est pas explosif
Inflammabilité (liquides)	: incombustible Remarques: incombustible
Taux de corrosion du métal	: Corrosif pour les métaux
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Décomposition thermique : Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Métaux. Oxydants. Agents réducteurs, Perchlorates, Sulfures, Peroxydes, Nitrates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chlorure d'hydrogène gazeux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Données pour le produit****Toxicité aiguë****Oral(e)**

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP., La toxicité est déterminée par l'effet corrosif du produit.

Inhalation

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
La toxicité est déterminée par l'effet corrosif du produit.

Dermale

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
La toxicité est déterminée par l'effet corrosif du produit.

Irritation

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%**Peau**

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Yeux

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Sensibilisation

Résultat : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Mutagénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Tératogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Remarques : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Exposition répétée

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Non applicable,

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Composant: chlorure d'hydrogène No.-CAS 7647-01-0

Toxicité aiguë**Oral(e)**

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

DL50 : 2222 mg/kg (Rat) (Méthode de calcul)

Inhalation

CL50 : 45,6 mg/l (Rat, mâle; 5 min) (Aucune directive n'a été appliquée)

Dermale

DL50 : > 5010 mg/kg (Lapin) Solution à 31,5 %

Irritation**Peau**

Résultat : effets corrosifs (Lapin; 1 - 4 h) (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Cochon d'Inde) (Test de Maximalisation)

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Tératogénicité : Pas de données valides disponibles.
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique)
négatif (Test cytogénétique; Souris; avec ou sans activation métabolique)

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

Inhalation : Organes cibles: Système respiratoire Peut irriter les voies respiratoires.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

NOAEC : 15 mg/m³
(Rat)(Inhalation)

Danger par aspiration

Non applicable,

11.2. Informations sur les autres dangers**Données pour le produit****Propriétés perturbant le système endocrinien**

|| Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

Composant: chlorure d'hydrogène No.-CAS 7647-01-0

Propriétés perturbant le système endocrinien

|| Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant: chlorure d'hydrogène No.-CAS 7647-01-0

Toxicité aiguë**Poisson**

CL50 : 20,5 mg/l (Lepomis macrochirus; 24 h)

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CE50 : 0,45 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50r : 0,73 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 72 h) (Point final: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

CE50 : 0,23 mg/l (boue activée; 3 h) (Point final: Inhibition de la respiration; OCDE Ligne directrice 209)

Facteur MFacteurs M (Toxicité : 1
aquatique aiguë)**12.2. Persistance et dégradabilité****Composant:** chlorure d'hydrogène **No.-CAS 7647-01-0****Persistance et dégradabilité****Persistance**

Résultat : Le produit est soluble dans l' eau.

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Composant:** chlorure d'hydrogène **No.-CAS 7647-01-0****Bioaccumulation**

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0
-------------------	-----------------------------	--------------------------

Mobilité

Sol : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.
Eau : Le produit est soluble dans l' eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Données pour le produit****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0
-------------------	-----------------------------	--------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**Données pour le produit**

|| Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0
-------------------	-----------------------------	--------------------------

|| Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes**Données pour le produit****Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0
-------------------	-----------------------------	--------------------------

Information écologique supplémentaire

|| Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

1789

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACIDE CHLORHYDRIQUE
RID : ACIDE CHLORHYDRIQUE
IMDG : HYDROCHLORIC ACID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C1; 80; (E)

RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C1; 80

IMDG-Classe : 8
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
Dangereux pour l'environnement selon RID : non
Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

EU. Regulation EC No. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
689/2008

EU. REACH, Annexe : Point n°: , 3; Listé
XVII, Restrictions
applicables à la
fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation
de certaines substances
dangereuses et de
certains mélanges et
articles dangereux.

II Point n°: , 75; Listé

Directive EU. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
2012/18/EU (SEVESO
III) Annexe I

l'ordonnance sur les : La StörfallIV allemande ne s'applique pas. -
accidants majeurs

Autres réglementations : Prenez note de la loi sur la protection des mères au travail,
dans l'éducation et dans les études (Loi sur la protection de la
maternité - MuSchG).
Noter les réglementations nationales sur la protection des
jeunes travailleurs.

Composant: chlorure d'hydrogène No.-CAS 7647-01-0

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
649/2012 concernant les
exportations et
importations de produits
chimiques dangereux

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

- Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie : Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): , 2806 10 00; Substance classifié, dans la nomenclature combinée
- EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé
Point n°: , 75; Listé
- EU. Directive 98/8/EC, Annexe 1, Substances actives dans les produits biocides : Pureté minimum : 999, g/kg; Désinfectant et autre produit biocide pour usage privé et usage de santé publique; Des provisions spéciales peuvent s'appliquer ; voir le texte législatif.
Date limite de mise en conformité : , 30 Apr 2016
Date d'inclusion : , 1 May 2014
Date d'expiration de l'inclusion : , 30 Apr 2024
- EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 231-595-7; Listé
- Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
- Germany TA-Luft : Base Emission Rate: 0,15 kg/h
Maximum concentration: 30 mg/m3
- AwSV (DE) : WGK 1: pollue faiblement l'eau: 238; L'utilisation appropriée de cette substance pour le traitement de l'eau potable, l'assainissement des eaux de surface ou le traitement des eaux usées n'est pas limitée par cette classification.

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%**État actuel de notification
chlorure d'hydrogène:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-595-7
ENCS (JP)	OUI	(1)-215
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-215
KECI (KR)	OUI	97-1-203
KECI (KR)	OUI	KE-20189
NZIOC	OUI	HSR004090
ONT INV	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	2806.10
TH INV	OUI	55-1-05940
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
--------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Abréviations et acronymes

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

ConsDemAutor.	
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.</p> <p>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.</p> <p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.</p>

|| Indique la section remise à jour.

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

N°.	Titre	N° REACH Autor./ N° REACH ConsDe mAutor	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de la substance	NA	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9, 15	1, 2	NA	ES0004 963
2	Utilisation en tant qu'intermédiaire	NA	3	4, 8, 9, 11, 12, 13, 19	NA	1, 2, 3, 4, 9, 15	6a	NA	ES0004 629
3	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	NA	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9	2	NA	ES0004 648
4	Utilisation industrielle	NA	3	2a, 2b, 5, 14, 15, 16	NA	1, 2, 3, 4, 9, 10, 13, 15, 19	4, 6b	NA	ES0004 683
5	Utilisation professionnelle	NA	22	20, 23	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 10, 11, 13, 15, 19	8a, 8b, 8e	NA	ES0004 748
6	Utilisation privée	NA	21	NA	20, 21, 35, 37, 38	NA	8b, 8e	NA	ES0004 794

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de la substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Domaine d'application	Utilisation industrielle
	Eau	Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
	Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température du Processus	20 °C
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., Il devrait être noté que la température de procédé peut être plus élevée mais que la température de la substance est abaissée à la température ambiante aux points de contact avec le travailleur.	
Quantité utilisée	Varie entre millilitres (échantillonnage) et mètres cubes (transferts de matière).	

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
	Durée d'exposition par jour	< 60 min(Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine(Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Eviter les projections.	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3)	
	Utiliser des pompes pour le fût.	
	Utiliser des systèmes de manutention pour le vrac et le semi-vmac.(PROC4)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4, PROC8a, PROC8b)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.(PROC8a, PROC8b, PROC9)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions	
	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.	
	Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.	

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,02mg/m ³	0
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,50mg/m ³	0,2
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,00mg/m ³	0,4
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,75mg/m ³	0,5

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

PROC8a, PROC8b, PROC9	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	7,50mg/m ³	0,9
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,8mg/m ³	0,9

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation en tant qu'intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU11: Fabrication de produits en caoutchouc SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment SU19: Bâtiment et travaux de construction
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC9, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température du Processus	20 °C
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., Il devrait être noté que la température de procédé peut être plus élevée mais que la température de la substance est abaissée à la température ambiante aux points de contact avec le travailleur.	
Quantité utilisée	Varie entre millilitres (échantillonnage) et mètres cubes (transferts de matière).	

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h
	Durée d'exposition par jour	< 1 h (Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine (Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Eviter les projections.	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. (PROC1, PROC2, PROC3)	
	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %) (PROC2, PROC3)	
	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. (PROC3, PROC4)	
	Utiliser des pompes pour le fût.	
	Utiliser des systèmes de manutention pour le vrac et le semi-vmac. (PROC4)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %) (PROC4)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source. (Efficacité: 90 %) (PROC9)	
Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. (Efficacité: 80 %) (PROC15)		
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (PROC3)	
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.		

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

PROC1: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,02mg/m ³	0
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,50mg/m ³	0,2
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,75mg/m ³	0,5
PROC4	---	Travailleur - par	3,00mg/m ³	0,4

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

		inhalation, long terme - locaux		
PROC9	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	7,5mg/m ³	0,9
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,8mg/m ³	0,9

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Formulation, conditionnement et reconditionnement de la substance et de ses mélanges au cours d'opérations discontinues ou continues, y compris les opérations de stockage, de transfert de matériaux, de mélangeage, de pastillage, de compression, de granulation, d'extrusion, de conditionnement à grande et petite échelles, d'échantillonnage et de maintenance ainsi que les activités de laboratoire associées.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
	Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.	

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température du Processus	20 °C
Quantité utilisée	Varie entre millilitres (échantillonnage) et mètres cubes (transferts de matière).	

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3)	
	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.(PROC3, PROC4, PROC5)	
	Éviter les projections.(PROC9, PROC15)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15)	
	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	Utiliser des systèmes de manutention pour le vrac et le semi-vmc.(PROC4)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	
	Utiliser des pompes pour le fût.(PROC4, PROC5)	
	Transférer directement la matière aux récipients de mélange.(PROC5)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.	
	Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC3)	

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

PROC1: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,02mg/m ³	0
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,50mg/m ³	0,2
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,75mg/m ³	0,5
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,00mg/m ³	0,4

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	7,50mg/m ³	0,9
---------------------------------------	-----	---------------------------------------------------------	-----------------------	-----

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b: Industries offshore SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
	Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.	

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température du Processus	< 100 °C
Quantité utilisée	Varie entre millilitres (échantillonnage) et mètres cubes (transferts de matière).	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

	Durée d'exposition par jour	< 1 h (Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine (Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). (PROC13)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. (PROC1, PROC2, PROC3)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. (PROC1, PROC2, PROC3)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %) (PROC2, PROC3)	
	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. (PROC3, PROC4)	
	Utiliser des systèmes de manutention pour le vrac et le semi-vmc. Utiliser des pompes pour le fût. (PROC4)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %) (PROC4)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source. (Efficacité: 90 %) (PROC9)	
	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) (Efficacité: 90 %) (PROC10)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. (Efficacité: 90 %) (PROC13)	
	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. (PROC13)	
Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. (Efficacité: 80 %) (PROC15)		
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants de protection chimique.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (PROC3, PROC10, PROC13, PROC19)	
	Ne pas effectuer d'opération pendant plus de 15 minutes sans protection respiratoire Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. (PROC19)	
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.		

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

PROC1: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme -	0,02mg/m ³	0

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

		locaux		
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,50mg/m ³	0,2
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,75mg/m ³	0,5
PROC4, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,00mg/m ³	0,4
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,8mg/m ³	0,9

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU20: Services de santé SU23: Récupération
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	S'assurer que toute l'eau usée soit collectée et traitée via une STEP. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
		Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température du Processus	20 °C
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Quantité utilisée	Varie entre millilitres (échantillonnage) et mètres cubes (transferts de matière).	

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(sans protection respiratoire PROC11, PROC19)	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC15)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3, PROC4)	
	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a)	
	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.(PROC3, PROC4)	
	Utiliser des systèmes de manutention pour le vrac et le semi-vmac. Utiliser des pompes pour le fût.(PROC4)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4, PROC8a, PROC11)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)	
	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) (Efficacité: 90 %)(PROC10)	
	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. Laisser le temps au produit de s'égoutter de l'article. Activité automatisée dans la mesure du possible.(PROC13)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. (Efficacité: 90 %)(PROC13)	
	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. (Efficacité: 80 %)(PROC15)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions	
	Assurer une minimisation des phases manuelles(PROC13)	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC15)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC3, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19)	
	Porter un demi masque respiratoire conforme à EN140, filtre de type A ou meilleur(PROC11, PROC19)	
	Ne pas effectuer d'opération pendant plus de 15 minutes sans protection respiratoire(PROC11, PROC19)	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC3) Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

PROC2: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,50mg/m ³	0,2
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,75mg/m ³	0,5
PROC8a, PROC10, PROC13, PROC11, PROC19	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	7,50mg/m ³	0,9
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,00mg/m ³	0,4
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,8mg/m ³	0,9

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation privée

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC21: Substances chimiques de laboratoire PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC38: Produits pour soudage et brasage tendre, produits de type flux
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
	Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques.	

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC20, PC21, PC35, PC37, PC38

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température du Processus	20 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	500 ml
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	240 min
	Fréquence d'utilisation	5 Fois par an:
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Voie d'application	Utilisation par les consommateurs
	Voies d'exposition	Exposition par la peau
	Mesures pour le consommateur	La substance peut causer des effets irritants localement Pas d'effets systémiques. Toujours utiliser des gants de protection pendant la manipulation et les activités d'application

ACIDE CHLORHYDRIQUE 30-32%

mentionnées sous les catégories de produit ci-dessus.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Consommateurs

Les expositions n'ont pas été évaluées car la substance cause seulement des effets locaux cutanés et/ou par inhalation et pas d'effet systémique. L'utilisation est évaluée comme sûre.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006****Salmiakgeist 25%**

Version 12.0

Date d'impression 28.02.2024

Date de révision 17.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial	:	Salmiakgeist 25%
Nom de la substance	:	ammoniaque
No.-Index	:	007-001-01-2
No.-CAS	:	1336-21-6
No.-CE	:	215-647-6
No. enr. REACH EU	:	01-2119488876-14-xxxx
UFI	:	PDC5-70AU-E00X-1F55
Numeró UFI notifié en	:	L'Autriche, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, La France, Croatie, Irlande, Islande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, le Portugal, Suède, Slovénie

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisations déconseillées	:	Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	BCD Chemie GmbH Schellerdamm 16 DE 21079 Hamburg
Téléphone	:	+49 (0)201 6496-0
Téléfax	:	+49 (0)201 6496-2039
Adresse e-mail	:	InfoSDB@bcd-chemie.de
Personne responsable/émettrice	:	Umwelt / Sicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 (0)201-6496-0 (Disponible: 24 heures / 7 jours)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Salmiakgeist 25%

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système respiratoire	H335
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	Catégorie 1	---	H400
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 2	---	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/

Salmiakgeist 25%

Intervention	:	<p>P273 P280</p> <p>P303 + P361 + P353</p> <p>P304 + P340 + P310</p> <p>P305 + P351 + P338</p> <p>P310</p>	<p>gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.</p> <p>EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.</p>
--------------	---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- ammoniacque

2.3. Autres dangers

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

|| Informations écologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

|| Informations toxicologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger

Salmiakgeist 25%

ammoniaque

No.-Index	: 007-001-01-2	>= 25 - <= 30	Skin Corr.1B	H314
No.-CAS	: 1336-21-6		Eye Dam.1	H318
No.-CE	: 215-647-6		STOT SE3	H335
No. enr.	: 01-2119488876-14-xxxx		Aquatic Acute1	H400
REACH EU			Aquatic Chronic2	H411

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1
 Limite de concentration spécifique
 STOT SE 3; H335
 >= 5 %

Note B

Remarques : Le numéro d'enregistrement de l'ammoniac anhydre (CAS 7664-41-7) couvre les solutions aqueuses d'ammoniaque (CAS 1336-21-6).

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Notes mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Irritation respiratoire, Irritation de la peau, Irritation des yeux, Toux, Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas

Salmiakgeist 25%

d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.

Produits de combustion dangereux : La formation de fumées caustiques est possible. Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Méthodes spécifiques d'extinction : Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.

Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Salmiakgeist 25%**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Salmiakgeist 25%

Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer près des acides. Incompatible avec: Oxydants forts
Classe de stockage (Allemagne)	: 8B Matières dangereuses corrosives, non-combustibles
Matériaux d'emballage appropriés	: Polyéthylène, polypropylène, Acier inoxydable
Matériaux d'emballage inappropriés	: , Aluminium, Zinc, cuivre

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
--------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DDSE (dose dérivée sans effet)		
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	:	36 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	14 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation	:	47,6 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	:	47,6 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau	:	6,8 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	:	6,8 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	:	7,2 mg/m ³

Salmiakgeist 25%

DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 2,8 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation	: 23,8 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 23,8 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau	: 68 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 68 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion	: 6,8 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 6,8 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 0,0011 mg/l
Eau de mer	: 0,0011 mg/l
Libérations intermittentes	: 0,0068 mg/l

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
50 ppm, 36 mg/m³
Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
20 ppm, 14 mg/m³
Indicatif

Germany TRGS 900, AGW (Germany):
20 ppm, 14 mg/m³, (2)

Dans la mesure où les valeurs AGW et BGW sont respectées, il ne devrait y avoir aucun risque pour la reproduction (c.f n°2.7).

8.2. Contrôles de l'exposition

Salmiakgeist 25%**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de filtre recommandé : K
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.

Délai de rupture : ≥ 8 h

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection
Écran facial

Protection de la peau et du corps

Conseils : des vêtements de protection résistant aux alcalis
Tablier résistant aux produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide
Etat physique : liquide
Couleur : incolore, jaune clair
Odeur : ammoniacale

Salmiakgeist 25%

Seuil olfactif	:	5 - 25 ppm
Point de congélation/intervalle de congélation	:	-55 °C solution 25%
		-87 °C solution 30%
Point/intervalle d'ébullition	:	38 °C solution 25%
		27 °C solution 30%
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Le produit est un liquide, voir section 9.2.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	27 %(V) Ammoniac.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	16 %(V) Ammoniac.
Température d'auto-inflammation	:	651 °C gaz de ammoniac
Température de décomposition	:	450 °C substance anhydre
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Donnée non disponible
pH	:	12 - 13 Concentration: 100 % Méthode: (calculé) (produit formulé)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Taux de dissolution	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Stabilité de la dispersion	:	Donnée non disponible

Salmiakgeist 25%

Pression de vapeur	:	447 hPa (20 °C) solution 25%
		659 hPa (20 °C) solution 30%
		1600 hPa (50 °C) solution 25%
		2400 hPa (50 °C) solution 30%
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,90 g/cm ³ solution 25%
		0,89 g/cm ³ solution 30%
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	:	Non comburant
Inflammabilité (liquides)	:	incombustible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
----------	---	--------------------------------------------------------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Conseils	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	---	------------------------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Est corrosif pour le cuivre et ses alliages. Réaction exothermique avec des acides forts.
-----------------------	---	-------------------------------------------------------------------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur.
---------------------	---	----------

Salmiakgeist 25%

Décomposition thermique : 450 °C
substance anhydre

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Bases. Acides. Aluminium, Zinc. Cuivre, Hypochlorites.
Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Ammoniac

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Données pour le produit****Toxicité aiguë****Oral(e)**

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

Inhalation

Donnée non disponible

Dermale

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

Irritation**Peau**

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Yeux

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Sensibilisation

Résultat : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Mutagénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement

Salmiakgeist 25%

Tératogénicité : CLP.
: Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Exposition répétée

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Non applicable,

Composant: **ammoniaque** **No.-CAS 1336-21-6**

Toxicité aiguë**Oral(e)**

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

Inhalation

Donnée non disponible

Dermale

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

Irritation**Peau**

Résultat : effets corrosifs (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin)

Salmiakgeist 25%**Sensibilisation**

Résultat : non sensibilisant(e)

Effets CMR**Cancérogénicité**

(négatif, Rat, Substance d'essai: sulfate d'ammonium)(Oral(e); 67 mg/kg p.c./jour; 104 semaines)(OCDE ligne directrice 453)L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test de Ames; Substance d'essai: Ammoniac) (OCDE ligne directrice 471)

Génotoxicité in vivo

Résultat : négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris) (Substance d'essai: chlorure d'ammonium) (OCDE ligne directrice 474)

Tératogénicité

(Lapin)(Oral(e))Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la reproduction

NOAEL : 408 mg/kg p.c./jour
Fertilité (Rat)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 422)Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Salmiakgeist 25%**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Inhalation : Organes cibles: Système respiratoire Peut irriter les voies respiratoires.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

NOAEL : 0,035 mg/l
(Rat, mâle; Substance d'essai: Ammoniac)(Inhalation; 50 jr)

Danger par aspiration

Non applicable,

11.2. Informations sur les autres dangers**Données pour le produit****Propriétés perturbant le système endocrinien**

|| Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

Composant: ammoniacque No.-CAS 1336-21-6

Propriétés perturbant le système endocrinien

|| Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant: ammoniacque No.-CAS 1336-21-6

Toxicité aiguë**Poisson**

Salmiakgeist 25%

CL50 : 0,89 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 101 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (ASTM E 729-80)

algue

CE50 : 2700 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 18 jr; Substance d'essai: sulfate d'ammonium) (Essai en statique)

Bactérie

: Etude scientifiquement non justifiée.

Toxicité chronique**Poisson**

LOEC : 0,022 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 73 jr; Substance d'essai: chlorure d'ammonium) (Essai en dynamique)

Invertébrés aquatiques

NOEC : 0,79 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 96 h; Substance d'essai: chlorure d'ammonium) (OPPTS 850.1300)

Facteur M

Facteurs M (Toxicité : 1
aquatique aiguë)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant: ammoniacque **No.-CAS** 1336-21-6

Persistance et dégradabilité**Persistance**

Résultat : Donnée non disponible

Salmiakgeist 25%**Biodégradabilité**

Résultat : Facilement biodégradable. Peut être oxydé en nitrate mais également réduit en azote par l'action de microorganismes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
-------------------	-------------------	--------------------------

Bioaccumulation

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
-------------------	-------------------	--------------------------

Mobilité

Eau : Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.
Sol : Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Données pour le produit****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
-------------------	-------------------	--------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**Données pour le produit**

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
-------------------	-------------------	--------------------------

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Salmiakgeist 25%**Données pour le produit****Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

Composant: **ammoniaque** **No.-CAS 1336-21-6**

Information écologique supplémentaire

Résultat : Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.
Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

|| 2672
||

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|| **ADR** : AMMONIAC EN SOLUTION
|| **RID** : AMMONIAC EN SOLUTION
|| **IMDG** : AMMONIA SOLUTION

Salmiakgeist 25%**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	: 8
	8; C5; 80; (E)
RID-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	: 8
	8; C5; 80
IMDG-Classe (Étiquettes; No EMS)	: 8
	8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR	: III
RID	: III
IMDG	: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR	: oui
Dangereux pour l'environnement selon RID	: oui
Polluant marin selon le code IMDG	: oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

EU. REACH, Annexe : Point n°: , 3; Listé
XVII, Restrictions
applicables à la
fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation
de certaines substances
dangereuses et de
certains mélanges et
articles dangereux.

Salmiakgeist 25%

- Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 100 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1
Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1
- l'ordonnance sur les accidentants majeurs : La StörfallIV allemande s'applique. E1 (*Affectation à la catégorie de danger avec la quantité seuil la plus faible. Des catégories de danger supplémentaires sont existantes.)
- Autres réglementations : Prenez note de la loi sur la protection des mères au travail, dans l'éducation et dans les études (Loi sur la protection de la maternité - MuSchG).
Noter les réglementations nationales sur la protection des jeunes travailleurs.

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
-------------------	-------------------	--------------------------

- UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
- EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé
Point n°: , 75; Listé
- Règlement (CE) N° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques, Annexe III: Liste des substances que les produits cosmétiques ne peuvent contenir en dehors des restrictions prévues : Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 6 %; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.
- Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO) : Exigences palier inférieur: 100 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement

Salmiakgeist 25%

III) Annexe I aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1
Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1:
Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour
l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1

AwSV (DE) : WGK 2: Mise en danger significative de l'eau: 211

**État actuel de notification
ammoniaque:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	215-647-6
ENCS (JP)	OUI	(1)-314
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-314
KECI (KR)	OUI	KE-01688
KECI (KR)	OUI	97-1-184
NZIOC	OUI	HSR001516
NZIOC	OUI	HSR001517
NZIOC	OUI	HSR001526
NZIOC	OUI	HSR001563
ONT INV	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	2814.20
TH INV	OUI	55-1-01485
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Salmiakgeist 25%**Texte intégral des notes visées à l'article 3.**

Note B Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé

Salmiakgeist 25%

NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développements économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes utilisées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les

Salmiakgeist 25%

propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

Salmiakgeist 25%

N°.	Titre	N° REACH Autor./ N° REACH ConsDe mAutor	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation en tant qu'intermédiaire	NA	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8b, 9, 15	6a	NA	ES14653
2	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	NA	3	1, 10, 24	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES14651
3	Utilisation industrielle	NA	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8b, 9, 10, 13, 15	4, 5, 6b, 7	NA	ES14655
4	Utilisation professionnelle	NA	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19, 20	8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES14657
5	Utilisation privée	NA	21	NA	9a, 9b, 12, 35, 39	NA	8b, 8d, 8e, 8f, 9a, 9b, 11a	NA	ES14686

Salmiakgeist 25%

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation en tant qu'intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Utilisation de substance en tant qu'intermédiaire (sans rapport avec les "conditions strictement contrôlées"). Comprend le recyclage / la récupération, les transferts de matériaux, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV).

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Facilement biodégradable		
Quantité utilisée	Quantité annuelle par site	800000 tonne(s)/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	3,8 Million de tonnes/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	105000 kg / jour
	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Traitement des Boues	Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols

Salmiakgeist 25%

		naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm2
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1) Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	
	Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition	
800000000108 / Version 12.0		
27/59		
FR		

Salmiakgeist 25%

probable.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC15

Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
Fréquence et durée d'utilisation	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
	Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Surface de peau exposée	480 cm2
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	
	Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC6a: EUSES 2.1

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6a	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,00219mg/l	0,076
ERC6a	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000205mg/l	0,019

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC15, Pertinent pour tous les PROC: ECETOC TRA

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Sans Ventilation avec Aspiration à la	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c./jour	0,01

Salmiakgeist 25%

	Source, liquide, Forme gazeuse			
PROC2, PROC3, PROC15	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c./jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c./jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m ³	0
PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m ³	0,01
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,53mg/m ³	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,11mg/m ³	0,01

Salmiakgeist 25%

	(95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,21mg/m ³	0,02
PROC9	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,43mg/m ³	0,03
PROC1	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c./jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC15	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c./jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c./jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, Forme	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,01mg/m ³	< 0,01

Salmiakgeist 25%

	aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m ³	0
PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m ³	0,01
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,53mg/m ³	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,21mg/m ³	0,02
PROC9	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,43mg/m ³	0,03

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le

Salmiakgeist 25%**Scénario d'Exposition****Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Salmiakgeist 25%

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU24: Recherche scientifique et développement
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Formulation, mélange dans un procédé par lot ou continu, palletisation, compression, transfert et emballage, Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) incluant sa distribution

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Facilement biodégradable		
Quantité utilisée	Quantité annuelle par site	1 Million de tonnes/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	3,8 Million de tonnes/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	2,5 % 74000 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles

Salmiakgeist 25%

à partir du site		ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Traitement des Boues	Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm2
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
800000000108 / Version 12.0		
34/59		
FR		

Salmiakgeist 25%

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection
Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.	

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation 220 jours/ an Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m ³ /8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: > 90 %)	
	Protection respiratoire (Efficacité: > 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	
	Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC2: EUSES 2.1

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,00013mg/l	0,045
ERC2	Exposition la plus	Eau de mer	PEC	0,0000120mg/l	0,011

Salmiakgeist 25%

élevée

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15, Pertinent pour tous les PROC: ECETOC TRA

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c./jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c./jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c./jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m ³	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m ³	0,01

Salmiakgeist 25%

Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,53mg/m ³	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,43mg/m ³	0,03
PROC1	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c./jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c./jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c./jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur,	Travailleur - inhalation -	0,01mg/m ³	< 0,01

Salmiakgeist 25%

	Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	aigu et long terme - systémique		
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m ³	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m ³	0,01
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,53mg/m ³	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,11mg/m ³	0,01

Salmiakgeist 25%

	<=25%			
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - Inhalation - long terme	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - Inhalation - long terme	0,43mg/m ³	0,03

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Salmiakgeist 25%

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p> <p>ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos</p>

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC5, ERC6b, ERC7

Facilement biodégradable		
Quantité utilisée	Quantité annuelle par site	25000 tonne(s)/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	354000 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	70000 kg / jour
	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site

Salmiakgeist 25%

	Traitement des Boues	Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm2
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser	
	S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	
	Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.	
2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19		
Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
800000000108 / Version 12.0		
41/59		
FR		

Salmiakgeist 25%

	Mélange/l'Article	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm2
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.(PROC19)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: > 90 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Protection respiratoire (Efficacité: > 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	
	Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC4, ERC5, ERC6b, ERC7: EUSES 2.1

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,000108mg/l	0,098
ERC4	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000231mg/l	0,021
ERC5	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,0000558mg/l	0,051
ERC5	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000121mg/l	0,011
ERC6b	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	< 0,000001mg/l	0,0001
ERC6b	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	< 0,000001mg/l	0,0002
ERC7	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	< 0,000001mg/l	0,005
ERC7	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	< 0,000001mg/l	0,0011

Salmiakgeist 25%

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19, Pertinent pour tous les PROC: ECETOC TRA

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Sans Ventilation avec Aspiration à la Source	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c./jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC15	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c./jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c./jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur, Sans Ventilation avec Aspiration à la Source, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m ³	0
PROC5, PROC9, PROC13	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m ³	0,01
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,53mg/m ³	0,01

Salmiakgeist 25%

	(95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC13	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,43mg/m ³	0,03
PROC19	Concentration réduite, 10% p/p, avec gants, (efficacité 90%)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,41mg/kg p.c./jour	0,2
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,13mg/m ³	0
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,26mg/m ³	0,01
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC9,	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,66mg/m ³	0,01

Salmiakgeist 25%

PROC10, PROC13	protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,53mg/m ³	0,01
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,66mg/m ³	0,02
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,13mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,26mg/m ³	0,02
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,66mg/m ³	0,05
PROC9	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source,	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,53mg/m ³	0,04

Salmiakgeist 25%

	pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
PROC19	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite, (solution à max.10%)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	6,56mg/m ³	0,14
PROC19	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite, (solution à max.10%)	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	6,56mg/m ³	0,18
PROC19	Utilisation à l'intérieur, avec équipement de protection respiratoire (95%), Ventilation avec Aspiration à la Source, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite, (solution à max.10%)	Travailleur - Inhalation - long terme	6,56mg/m ³	0,47

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Salmiakgeist 25%

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p> <p>ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p>

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b

Facilement biodégradable

Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	Utilisation à grande dispersion
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, concentration, pH, temps)., Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Pourcentage retiré des eaux usées	90 %
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Pourcentage retiré des	90 %

Salmiakgeist 25%

	eaux usées	
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC20		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m ³ /8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm ²
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %) Protection respiratoire (Efficacité: 95 %) Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.	
2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC20		
Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Fréquence et durée d'utilisation	220 jours/ an
Fréquence et durée d'utilisation	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m ³ /8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm ²
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
80000000108 / Version 12.0		
48/59		
FR		

Salmiakgeist 25%

	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection
	Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES. L'utilisation est évaluée comme sûre.

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC20: ECETOC TRA

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Sans Ventilation avec Aspiration à la Source	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c./jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15, PROC20	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c./jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9, PROC13	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c./jour	0,01
PROC11	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,21mg/kg p.c./jour	0,03
PROC10	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,14mg/kg p.c./jour	0,02
PROC19	Utilisation à l'intérieur, avec gants, (efficacité 90%), Ventilation avec Aspiration à la Source, 10% cutané	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,41mg/kg p.c./jour	0,2

Salmiakgeist 25%

PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,13mg/m ³	0
PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,13mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,13mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,26mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,26mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,26mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m ³	0,01

Salmiakgeist 25%

	(95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,53mg/m ³	0,01
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,43mg/m ³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,43mg/m ³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,43mg/m ³	0,03
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,66mg/m ³	0,01
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,66mg/m ³	0,02

Salmiakgeist 25%

PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,66mg/m ³	0,05
PROC9	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m ³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	0,53mg/m ³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,53mg/m ³	0,04
PROC11	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	5,26mg/m ³	0,11
PROC11	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	5,26mg/m ³	0,15
PROC11	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	5,26mg/m ³	0,38
PROC19	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source,	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	6,56mg/m ³	0,14

Salmiakgeist 25%

	avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
PROC19	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, court terme - locaux	6,56mg/m ³	0,18
PROC19	Utilisation à l'intérieur, Ventilation avec Aspiration à la Source, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	6,56mg/m ³	0,47

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

Le produit ne doit pas endommager l'environnement quand il est utilisé correctement selon les consignes

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Salmiakgeist 25%

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation privée

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC12: Engrais PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC11a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e, ERC8f, ERC9a, ERC9b, ERC11a

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité)

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,05%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois/mois
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Les instructions sont transmises au consommateur par l'intermédiaire de l'étiquetage

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture avec vaporisation pneumatique

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,05%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois/mois
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Les instructions sont transmises au consommateur par l'intermédiaire de l'étiquetage

Salmiakgeist 25%

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture murale aqueuse au latex

Activité	Application manuelle de peinture à l'intérieur avec un pinceau ou un rouleau	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,05%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois/mois
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Les instructions sont transmises au consommateur par l'intermédiaire de l'étiquetage

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Revêtements

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,05%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois/mois
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Les instructions sont transmises au consommateur par l'intermédiaire de l'étiquetage

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Matières de charge et Mastic

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,05%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois/mois
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Les instructions sont transmises au consommateur par l'intermédiaire de l'étiquetage

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC12

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	2 fois/mois
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Les instructions sont transmises au consommateur par l'intermédiaire de l'étiquetage

Salmiakgeist 25%

2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit: 0% - 0,1%
	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	<p>Le produit sélectionné pour l'évaluation du risque de ce scénario, et dans le but de couvrir la gamme complète des usages, a les concentrations et quantités suivantes dans les produits respectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solution d'ammoniacque : 0 -< 25% d'ammoniac. Il est en général ajouté à différents produits jusqu'à 0.2%. De ce fait la concentration finale d'ammoniac dans ces produits est de : 0.05% p/p - Les produits de nettoyage contiennent normalement une solution aqueuse de 5 - 10% d'ammoniac et sont habituellement dilués dans l'eau avant utilisation. - Les produits cosmétiques comme les teintures pour cheveux contiennent une concentration maximum de 4% p/p d'ammoniac.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	104 événements/an
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Les instructions sont transmises au consommateur par l'intermédiaire de l'étiquetage

2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC39

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 0% - 4%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 tâches/mois
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Les instructions sont transmises au consommateur par l'intermédiaire de l'étiquetage

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES. L'utilisation est évaluée comme sûre.

Consommateurs

PC12: ECETOC TRA

PC39, PC9a : Peinture murale aqueuse au latex, PC9a : Diluants, PC35 : Nettoyants liquides, PC9b : Matières de charge et Mastic, PC9a: Peinture par vaporisation pneumatique, PC9a: Revêtements: ConsExpo 4.1

Salmiakgeist 25%

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC9a : Diluants	Voir section 2.3	Consommateur - cutané - aigu - systémique	0,0042mg/kg p.c./jour	0,0062
PC9a : Diluants	Voir section 2.3	Consommateur - cutanée, long terme - systémiques	0,000011mg/kg	< 0,00001
PC9a : Diluants	Voir section 2.3	Consommateur - inhalation - aigu - local	3,2mg/m ³	0,44
PC9a : Diluants	Voir section 2.3	Consommateur - par inhalation, court terme - locaux	0,00036mg/m ³	0,00014
PC9a : Diluants	Voir section 2.3	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	0,00036mg/m ³	0,000015
PC9a : Diluants	Voir section 2.3	Consommateur - par inhalation, court terme - systémiques	0,00036mg/m ³	0,000015
PC9a: Peinture par vaporisation pneumatique	Voir section 2.4	Consommateur - cutané - aigu - systémique	0,03mg/kg p.c./jour	0,0019
PC9a: Peinture par vaporisation pneumatique	Voir section 2.4	Consommateur - cutanée, long terme - systémiques	0,000068mg/kg	0,00001
PC9a: Peinture par vaporisation pneumatique	Voir section 2.4	Consommateur - inhalation - aigu - local	0,67mg/m ³	0,09
PC9a: Peinture par vaporisation pneumatique	Voir section 2.4	Consommateur - par inhalation, court terme - locaux	0,000051mg/m ³	0,000018
PC9a: Peinture par vaporisation pneumatique	Voir section 2.4	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	0,000051mg/m ³	< 0,00001
PC9a: Peinture par vaporisation pneumatique	Voir section 2.4	Consommateur - par inhalation, court terme - systémiques	0,000051mg/m ³	< 0,00001
PC9a : Peinture murale aqueuse au latex	Voir section 2.5	Consommateur - cutané - aigu - systémique	0,03mg/kg p.c./jour	0,0044
PC9a : Peinture murale aqueuse au latex	Voir section 2.5	Consommateur - cutanée, long terme - systémiques	0,000082mg/kg	< 0,00001
PC9a : Peinture murale aqueuse au latex	Voir section 2.5	Consommateur - inhalation - aigu - local	7mg/m ³	0,97
PC9a : Peinture murale aqueuse au latex	Voir section 2.5	Consommateur - par inhalation, court terme - locaux	0,0018mg/m ³	0,00064
PC9a : Peinture murale aqueuse au latex	Voir section 2.5	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	0,0018mg/m ³	0,000076
PC9a : Peinture murale aqueuse au latex	Voir section 2.5	Consommateur - par inhalation, court terme - systémiques	0,0018mg/m ³	0,000076
PC9a:	Voir section 2.2	Consommateur - cutané -	0,03mg/kg p.c./jour	0,0044

Salmiakgeist 25%

Revêtements		aigu - systémique		
PC9a: Revêtements	Voir section 2.2	Consommateur - cutanée, long terme - systémiques	0,000082mg/kg	< 0,00001
PC9a: Revêtements	Voir section 2.2	Consommateur - inhalation - aigu - local	6,7mg/m ³	0,93
PC9a: Revêtements	Voir section 2.2	Consommateur - par inhalation, court terme - locaux	0,00024mg/m ³	0,000086
PC9a: Revêtements	Voir section 2.2	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	0,00024mg/m ³	0,00001
PC9a: Revêtements	Voir section 2.2	Consommateur - par inhalation, court terme - systémiques	0,00024mg/m ³	0,00001
PC9b : Matières de charge et Mastic	Voir section 2.6	Consommateur - cutané - aigu - systémique	0,00042mg/kg p.c./jour	0,000082
PC9b : Matières de charge et Mastic	Voir section 2.6	Consommateur - cutanée, long terme - systémiques	0,0000034mg/kg	< 0,000001
PC9b : Matières de charge et Mastic	Voir section 2.6	Consommateur - inhalation - aigu - local	0,37mg/m ³	0,05
PC9b : Matières de charge et Mastic	Voir section 2.6	Consommateur - par inhalation, court terme - locaux	0,0051mg/m ³	0,0018
PC9b : Matières de charge et Mastic	Voir section 2.6	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	0,0051mg/m ³	0,00021
PC9b : Matières de charge et Mastic	Voir section 2.6	Consommateur - par inhalation, court terme - systémiques	0,0051mg/m ³	0,00021
PC12	Voir section 2.7, 10% cutané	Consommateur - cutané - aigu - systémique	3,57mg/kg p.c./jour	0,53
PC12	Voir section 2.7, 10% cutané	Consommateur - cutanée, long terme - systémiques	0,02mg/kg	0,003
PC35 : Nettoyants liquides	Voir section 2.8	Consommateur - cutané - aigu - systémique	0,41mg/kg p.c./jour	0,06
PC35 : Nettoyants liquides	Voir section 2.8	Consommateur - cutanée, long terme - systémiques	0,12mg/kg	0,02
PC35 : Nettoyants liquides	Voir section 2.8	Consommateur - inhalation - aigu - local	3,3mg/m ³	0,46
PC35 : Nettoyants liquides	Voir section 2.8	Consommateur - par inhalation, court terme - locaux	0,16mg/m ³	0,06
PC35 : Nettoyants liquides	Voir section 2.8	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	0,16mg/m ³	0,0067
PC35 : Nettoyants	Voir section 2.8	Consommateur - par inhalation, court terme -	0,16mg/m ³	0,0067

Salmiakgeist 25%

liquides		systemiques		
PC39	Voir section 2.9, 10% cutané	Consommateur - cutané - aigu - systémique	6,7mg/kg p.c./jour	0,99
PC39	Voir section 2.9, 10% cutané	Consommateur - cutanée, long terme - systémiques	0,220mg/kg	0,032

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

Le produit ne doit pas endommager l'environnement quand il est utilisé correctement selon les consignes